



Conférence Catholique des Baptisé-e-s Francophones Communiqué de presse 2 novembre 2018

Pédophilie : l'Église sanctionne...les briseurs de silence

L'éviction brutale du père Pierre Vignon de son poste à l'officialité de Lyon ne peut qu'interpeller, non seulement les cent mille signataires de sa pétition, mais tout catholique. Dans celle-ci, Pierre Vignon demandait la démission du cardinal Barbarin au motif qu'il ne s'était pas rangé du côté des petits, en l'occurrence les enfants abusés, alors que l'Évangile lui intimait de le faire.

Cette décision est lourde de conséquences.

Elle méconnaît le rôle de lanceur d'alerte du père Vignon. Alors qu'il aurait dû être protégé et encouragé comme la loi l'impose désormais dans la sphère publique, il est sanctionné. Espère-t-on écarter le message en tuant le messenger ?

Elle encourage le silence des prêtres quelques semaines après que l'institution se soit assigné un objectif de transparence.

Ces mêmes prêtres, qui dans ce contexte de crise institutionnelle, se retrouvent fragilisés dans leurs paroisses, endeuillés par deux exceptionnels et dramatiques cas de suicides, ont plus que jamais besoin de la confiance de leur hiérarchie et d'une parole libre.

En sanctionnant ses prêtres et en les contraignant à l'omerta, l'institution catholique prouve qu'elle est incapable de faire elle-même la lumière sur les faits de pédophilie qui lui sont reprochés.

Et de fait, cette mesure, qui est d'ordre disciplinaire, détonne avec la gravité de la question posée à l'Église au sujet de sa gestion de la crise et pour laquelle aucune décision n'est encore intervenue.

Dans ces conditions, la Conférence des Baptisé-e-s s'associe à la demande de Commission parlementaire d'enquête sur la pédophilie, afin qu'elle soit cette fois portée à l'Assemblée Nationale.

Par ailleurs cette décision est grave car elle pose la question du statut de la parole dans l'Église catholique. L'éviction du père Vignon, qui ne lui a même pas été signifiée personnellement, d'homme à homme, n'a rien à voir avec la qualité de son travail. Demander la démission d'un évêque n'altère en rien la qualité d'un jugement canonique.

Elle n'a pas davantage à voir avec la « perte de confiance » invoquée par Mgr Pontier. Par un étrange jeu de miroir, c'est le père Vignon à qui l'on n'accorde plus confiance, alors qu'il posait justement la question de la confiance à accorder au cardinal !

La Conférence des Baptisé-e-s s'insurge contre cette confiscation de la parole. Aucun catholique ne peut se laisser transformer en petit soldat dont la parole serait uniforme et courtisane. Le christianisme est la religion de la parole libre, non d'un discours imposé.

La Conférence des Baptisé-e-s ne peut accepter que ceux que nous appelons encore « nos évêques » usent de méthodes totalitaires qu'ils ont pourtant abondamment dénoncées dans le passé et contre lesquelles ils devraient être des remparts.

Pour la CCBF, la présidente, Anne Soupa